



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 JANVIER 2023 À 18H00,**

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
LA BIOLLE	Julie NOVELLI	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Bruno MORIN
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MOTZ	Daniel CLERC	
MOUXY	Laurent FILIPPI	
PUGNY-CHATENOD	Bruno CROUZEVIALLE	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	Pouvoir d'Antoine HUYNH
SAINT OURS	Louis ALLARD	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

MERY Nathalie FONTAINE

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 décembre 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, une note de synthèse et 13 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents et 29 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.



DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2023

Exécutoire le : 10 JAN. 2023

Publiée le : 10 JAN. 2023

Visée le : 10 JAN. 2023

MARCHES PUBLICS

Marché n°22048 – Accord Cadre : Exploitation des ouvrages de collecte et de transfert des eaux pluviales et des ouvrages annexes Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac a décidé d'engager une procédure d'accord cadre à bons de commande afin de confier à un prestataire, pour une durée de 11 mois, non reconductible, les opérations d'entretien des ouvrages de collecte et de transfert des eaux pluviales et des ouvrages annexes associés de l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération pour le compte de Grand Lac.

La durée de cet accord-cadre est limitée à 11 mois à compter du 1^{er} février 2023 afin de faire coïncider la fin du contrat de prestation de service d'exploitation des réseaux d'eaux usées à celui d'exploitation des ouvrages d'eaux pluviales et ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2024, regrouper l'ensemble de ces prestations sous un contrat unique.

Cette consultation, sous forme d'accord cadre à bons de commande avec un montant maximum de 140 000 € HT sur la durée du contrat soit 154 000 € TTC (TVA 10%), a été passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la commande publique.

La date de remise des offres était fixée au 21 novembre 2022 à 12h00. Trois candidats ont remis une offre : Scavi, Saur et Oréa.

Monsieur le Président rappelle les critères d'analyse des offres : 40 % pour la valeur technique et 60 % pour le prix sur la base d'un devis d'aide au dépouillement représentatif des 11 mois d'exploitation du service. Après analyse des offres et sur proposition de la Commission des procédures adaptées réunie le 13 décembre 2022 il est proposé de retenir l'offre de la société SAUR :

Le montant de la prestation, estimé sur la base du devis d'aide au dépouillement pour 11 mois, est de 125 143,82 € HT.

La part forfaitaire comprend les prestations de suivi des ouvrages, relation avec les usagers du service, relations avec la Collectivité et le service d'astreinte. La part proportionnelle comprend les prestations de curage (coût horaire) et de traitement des déchets (coût tonne).

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché. Les crédits pour l'exercice 2023 sont inscrits au budget Eaux pluviales 163 article 6118.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché d'exploitation des ouvrages de collecte et de transfert des eaux pluviales et des ouvrages annexes à la société SAUR,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché 22048 présenté et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 3 janvier 2023

Le Président,
Renaud BERETTI

<ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 32- Présents : 27- Présents et représentés : 29- Votants : 29- Pour : 29- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.22048 - Accord Cadre : Exploitation des ouvrages de collecte et de transfert des eaux pluviales et des ouvrages annexes - Attribution

Date de transmission de l'acte : 10/01/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 10/01/2023

Numéro de l'acte : d4393 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230103-d4393-DE

Date de décision : 03/01/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)